ABONNEMENT.

Soumur: Unan. 30 fr. Trois mois Poste : Un an. 35 fr.

on s'abonne : A SAUMUR,

rs.

ilin.

cher tous les Libraires : A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, rae Favart, 14; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIORS.

Annonces, la ligne. . . 20 C.

DESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reques et même payées, sant restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des auvents de la constant de la const

Les articles communiques doivent être remis au bureau du journal la veille de la repreduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne ioni pas rendus.

On c'abonno! Ches EH. HAVAS-LAFFITE et Cle.

Place de la Bonrse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Février 1881.

SENAT.

Seance d'hier vendredi. - L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Baragnon et plusieurs de ses collègues, donnant au tribunal des conflits la nomination de son président et modifiant sa composition.

M. de Larcy a la parole. Je répète, dit-il, ce que je disais en 4854, qu'il faut tenir également la balance entre les pouvoirs judicioire et administratif, la balance que l'on veut faire aujourd'hui pencher du côté du gouvernement. Devant le tribunal de première instance, nous avons vu le ministre assister de sa présence le préset du Gard, expriment ainsi clairement son opinion, et, cependant, il n'a pas craint de venir départager le tribunal des conflits, donnant ainsi raison au préfet, se montrant juge et par-

Il était peut-être en règle avec le code de procedure, mais non avec la conscience publique.

M. Cazot, ministre de la justice, garde des sceaux. — J'avais donné un témoignage de sympathic au maire que vos amis menaçaient de mort.

M. de Larcy. — Ce n'est pas à moi, du moins, que l'interruption s'adresse.

M. le garde des sceaux. — Non, mais à vos amis. A droite: Allons donc! Allons

M. de Larcy. - ... De là une émotion que rien n'a pu calmer. M. le garde des sceaux a pu ainsi donner raison à ce préfet, aux côtés duquel il s'était assis.

Le premier succès l'a alléché (Interruptions à gauche) et il a continué à marcher dans celle voie.

Après un discours de M. Cazot, M. de Parieu monte à la tribune pour répondre.

Après le discours de M. Parieu, on vote. Le scrutin donne le résultat suivant :

Votants, 284. — Contre la proposition, 148; pour, 136.

La proposition de M. Baragnon n'est pas prise en considération.

Chronique générale.

« Tout ca c'est des blagues! » Il paraît que ce mot parisien a été lancé d'une tribune publique, à la Chambre des députés, pendant la discussion de la loi sur la presse. L'auteur en a été puni par l'expulsion immédiate. C'était un « gamin », à ce que dit la Vérité. Mais la Vérité confesse que le gamin n'a pas eu tort.

« Les gamins de Paris donnent toujours le mot qui résume les situations. Je n'ai pas l'honneur de connaître l'expulsé de la tribune; mais je dois lui dire que jusqu'à présent, dans toute la discussion qui a eu lieu à propos de la loi sur la presse, la seule phrase ayant un peu de bon sens a été prononcée par lui. Tout ça, c'est des blagues!

» ... Oui, gamin, tu as eu raison: tout ça, c'est des blagues! Et tu n'as rien à regretter si l'on t'a mis dehors avant la fin. Car blagues tu as entendues et blagues tu entendrais. Qui a assisté à une de ces séances les connaît toutes. Blagues dedans, blagues à côté, blagues dans les couloirs, blagues à la tribune, blagues au bureau. Défense à la vérité d'entrer; et, quand on la dit, tu vois, on est chassé. Cela s'appelle le régime parlementaire.

Pour n'être ni longue ni très-révérencieuse, cette définition n'est pas moins

La République française s'écrie: « Nous » tenons nos promesses. Toutes les vieilles » entraves ont dispara. La République a réduit, dans une proportion inouie, la sphère

» de la répression. »

Pour montrer jusqu'à quel point « tout ça c'est des blagues, » il suffit de cette simple constatation:

Outre la peine de mort que réserve aux journalistes le Code pénal de droit commun, il y a, dans les 66 articles de la nouvelle loi, trente-cinq articles qui édictent contre eux des menaces d'amendes et de mois de prison en quantités inouïes. Trent-cinq sur soixante-six! plus de la moitié! Vous voyez bien que la loi est libérale et douce.

Lorsque le discours du maréchal de Manteuffel à la délégation d'Alsace-Lorraine fut connu par une dépêche télégraphique spéciale envoyée à l'Elysée, le Président de la République fit immédiatement mander auprès de lui le ministre des affaires étrangères et le président du conseil. Une conférence eut lieu séance tenante, et nous croyons savoir qu'à la suite de cette conférence une dépêche diplomatique chiffrée fut immédiatement envoyée à notre ambassadeur à Berlin.

Le Sultan a conféré à M. Grévy l'ordre de l'Osmanié de première classe avec insignes en brillants; à M. Ferry et à M. Barthélemy Saint-Hilaire, le grand cordon du même ordre.

Il y avait grande affluence, avant-hier, à la 8° chambre, que préside M. Cartier.

MM. Simon Philippart, Gendry, Baudoin, Blanche, etc.; Jean David, Brelay, députés; Fourcand, sénateur, etc., comparaissent sous la double prévention d'escroquerie et d'infraction à la loi sur les sociétés.

Ce retentissant procès, fait au conseil d'administration de la Banque Européenne, a lieu à la requête de MM. Chaudora et Dru-

Le grand attrait de l'audience a été la comparution de M. Philippart, qui, disaiton le veille encore, devait faire défaut.

Tous les témoins ont déposé. La parole a

été donnée à M. Durier pour MM. Chaudora et Drumez.

Hier, la seconde journée a été exclusivement consacrée aux plaidoiries des avocats de la Banque Européenne.

On prévoyait que la journée d'aujourd'hui samedi tiendrait encore l'audience de la 8° chambre.

Ceci est dédié aux républicains qui se gaudissent de la recrue qu'ils viennent de faire en la personne du versatile Dugué de la Fauconnerie.

On lit dans l'Ordre du 14 janvier 1873:

« L'Empereur est mort l'En lui s'éteint une pensée pleine des destinées et de la grandeur de la France; un cœur dévoué à tous, sans dictinction, mais surtout aux faibles et aux pauvres; un caractère élevé et chevaleresque, une âme bienveillante, douce, consolatrice, qui n'a jamais vu un succès sans l'applaudir, une larme sans la secher. Le premier mouvement, non-seulement de tous ceux qui l'ont connu, servi, aimé, mais encore de tous ceux qui, pendant dix-huit ans, lui ont dù la sécurité et la prospérité de leurs familles, sera donc de gémir profondément sur un malheur si grand qui frappe inopinément la France et la famille impériale.

» Mais cette immense et légitime douleur, une fois acceptée et satisfaite dans la mesure des consolations possibles, il reste à tous les partisans de Napoléon III, aux générations du 10 Décembre 1848, qui élevèrent à la présidence du 20 décembre 4854, qui sanctionnèrent son pouvoir dirigeant du 20 novembre 1852, qui proclamèrent l'Empire du 7 mai 4870, qui le sanctionnérent, il leur reste à accepter respectueusement, mais sièrement, les coups mystérieux de la Providence, à se souvenir de leurs votes et à se tenir prêts à les renou-

» L'Empereur est mort, mais l'Empire est vivant et indestructible; ce qui dure, ce ne sont pas les hommes, mais les institutions.

13

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE NARIAGE DE RENÉE

PAR MIII MARTHE LACHESE.

(Suite.)

> Ce fut mon père qui vint me chercher le lendemain. L'impression que j'épouvais de quitter ma chère maison, les bennes Mères et toutes mes compagnes, jointe aux pensées qui me pearsuivaient depuis la veille, me donnait l'air très-fatigué. La première parole de mon père fut celle-ci :

» - Mon Dieu, que tu es pâle!

» Puis il ajouta un peu amèrement :

» - Cela t'afflige donc bien de revenir près de nous?

» - Non, lui répondis-je. Au moment de quitter la maison où j'ai reçu tant de soins et de marques d'affection, je ne puis m'empêcher d'être émue, et vous seriez le premier, cher père, à me reprocher d'en sortir avec indifférence. Mais je ne regrette nullement de vous accompagner, et je dirais même que, déjà depuis quelque temps, j'attendais que vous voulussiez bien me le permettre.

» — C'est vrai, murmura mon père, tu as dix-

neuf ans. Peut-être aurais-je du te ramener plus promptement chez mei.

» Je ne répondis pas : les larmes m'élouffaient, et, par un effort violent, je les empêchais de monter à mes paupières. J'embrassai les religieuses présentes dont plusieurs pleuraient sans avoir besoin, elles, de chercher à se contraindre. Enfin. je demandai à me rendre à l'infirmerie pour dire adieu à une petite élève de quinze ans qui me portait une tendresse touchante. Mon père tira sa montre:

» - Je vais être en retard, dit-il.

» Je sentis qu'il fallait commencer à entrer dans la voie que je m'étais tracée; ôtant de mon cou un médaillon, qui me venait de ma tante et renfermait une fleur de la Sainte-Baume :

» - Yous le remettrez de ma part à Cécile. dis-je à Mme de Lussieu, je n'ai pas le temps de le lui porter moi-même, et, pourtant, je veux lui donner cette dernière preuve d'affection.

» En prenant le médaillon, la supérieure me serra la main : je vis qu'elle m'avait comprise. Je montai dans notre coupé, mon père annonça que le lendemain il enverrait chercher mes bagages. la voiture s'ébranla, je fis encore un signe d'adieu..... Une partie de ma vie, la plus heureuse sans doute, était terminée.

» Quand nous arrivames, ma belle-mère était au salon. Le jour de mon retour se trouvait être précisément celui où elle recevait. Je n'en fus pas fâchée et me fis conduire dans l'appartement qui m'était destiné. Mon père ayant regagné son cabinet de travail, je restai seule. Je regardai longuement les objets qui m'entouraient et qui, presque tous, me rappelaient de chers souvenirs. Enfin, l'on vint m'annoncer que le dîner était servi. Je me hâtai de descendre. L'accueil que me fit ma belle-mère me parut freid quoique gracieux. Elle devait se rendre le soir même à un bal. La conversation ne toucha qu'à des choses indifférentes, et, fatiguée, je demandai promptement la permission de me retirer.

» Le lendemain, avant le déjeuner, mon père me fit appeler dans son cabinet, et, me presentant un portefeuille:

» - Renée, me dit-il, depuis que tu as atteint l'âge de dix-huit ans, tu es en droit à toucher tes revenus. Ils se montent à trente-cinq mille francs. De cette somme, j'ai eu à déduire treize mille francs dépensés tant pour les frais de ton séjour au pensionnat que pour l'entretien de ta propriété et des réparations faites à l'une de tes fermes. C'est donc une somme de vingt-deux mille francs qui t'appartient : la voici, mon enfant.

» Je restai toute saisie. Dans mon ignorance des lois, je croyais n'être appelée à toucher mes revenus qu'au moment où je deviendreis majeure. Moi qui , depuis deux jours, avais roulé tant de questions dans ma tête, je me trouvais placée à l'improviste devant l'une des plus délicates.

» - Qu'as-tu donc? dit mon père, tu ne me réponds rien.

» - Je suis surprise, dis-je alors en l'embrassant. Je m'attendais si peu à voir de l'or tomber ainsi dans mes mains! Toutefois, je me demande, cher père, s'il ne vous serait pas agréable de conserver ces vingt mille francs. De grâce...

» - Pas du tout, dit mon père avec un sourire qui valait un remerciement. Je n'ai pas besoin d'emprunter à ma petite Renée. Mes affaires vont à merveille. Dispose donc à ton gré de ce qui est à toi, ma fille.

» — Mais, lui dis-je, si vous voulez que je jouisse de mes rentes, il me paraît nécessaire que j'apporte quelque avoir dans les dépenses d'une maison dont maintenant je fais partie.

» Mon père haussa les épaules :

» - Je suis riche, dit-il, je n'ai pas besoin que ma fille paie une pension chez moi.

» J'insistai :

» - Cependant, par délicalesse pour M=0 Vangaramenghen?

» Il réfléchit un moment, puis, comme indécis: » - Alors, traite cette question avec ma femme, dit-il. Si je consens à ce que tu lui en parles, c'est uniquement pour te mettre plus à l'aise, Renée, pour te rendre plus indépendante et pour éviter que

tu ne remplaces une pension régulière par des

La mort de César fonda l'empire d'Auguste.

L'Empire est vivant par le besoin qu'a la France d'institutions à la fois populaires et énergiques, il est vivant par l'épouvante qui va gagner les intérêts sociaux à la disparition inopinée d'un bras qu'on savait capable de les protéger et résolu à le faire.

Enfin, l'Empire est vivant par la sympathie, l'amour, le respect, la pitié de la France, qui éclateront des aujourd'hui dans toutes les demeures modestes, dans toutes les chaumières où le nom de Napoléon est gravé et ses images affectueusement expo-

» Le rétablissement de l'Empire perd un homme; il ne perd ni une chance ni une espérance.

De n'est point par ses aspirations ou même par ses agissements qu'un régime politique s'assure l'avenir : c'est par sa néces-

or, l'Empire est nécessaire à l'ordre public, aux intérêts; la France en a besoin pour fonder un régime durable placé sur les fortes assises populaires; elle en a besoin pour être rassurée contre les périls plus imminents que jamais que lui font courir la démagogie et le socialisme.

» C'est pour cela que l'Empire se rétablira.

DUGUE DE LA FAUCONNERIE. D

Une bonne histoire de sous-préfet, racontée par l'Echo de la Dordogne :

Les opérations du tirage au sort avaient lieu le 25 janvier, à Mussidan. Cent jeunes gens étaient appelés à y prendre part. A deux heures et demie précises, celui qui appartenait à la commune que le sort avait désignée pour tirer la première met la main dans l'urne et sort une olive, qu'il remet à M. le sous-préfet de Ribérac: celui-ci à son tour extrait de l'olive le numéro et le prononce à haute et intelligible voix. Tous les jeune gens continuent la même opération; le quatre-vingt-onzième conscrit met à son tour la main dans l'urne; il cherche, promène sa main. Enfin, M. le sous-préfet, qui commençait à s'ennuyer de le voir chercher aussi longtemps, lui dit d'un ton impérieux:

Allons, voyons, dépêchons-nous! Que faites-vous donc?

Le pauvre garçon lui répond tout timidement:

- Mais, monsieur, il n'y en a plus?

Vous voyez d'ici le tableau! Ce pauvre sous-préfet change subitement de couleur : de rouge qu'il était, il devint aussi blanc qu'un lys et s'écrie:

- Je suis l'objet d'une mystification ; j'avais bien compté, ce n'est pas possible.

On fait alors le recensement des olives; il n'y en a bien que quatre-vingt-dix; il reste encore dix jeunes gens à tirer au sort. M. le sous-préfet dit alors, avec la désinvolture habituelle des républicains:

- Il n'y a que celui qui ne fait rien qui

ne se trompe pas l

Et alors, sans se gêner autrement, il reprend dix olives, met dedans les dix numé-

ros de quatre-vingt-dix à cent, et les fait tirer aux dix derniers jeunes gens qui restaient!

Ainsi, dix jeunes gens ont tiré sûrement un bon numéro, et les mauvaises chances des quatre-vingt-dix autres conscrits ont été aggravées dans la proportion de dix pour

Voilà un sous-préfet qui mérite d'être décoré, si tout ce récit est bien exact.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 février. La seconde partie de la Bourse dément en partie l'attitude très-serme de la première heure. Notre 5 0/0 descend de 119.67 1/2 à 119.50. L'amortissable perd le cours de 86 à 85.90.

L'Italien qui s'était avancé à 88.60 ferme à 88.35. On est à 77.10 sur le Florin d'Autriche.

La Banque de Paris a un mouvement animé. Elle ouvre à 1,195, monte à 1,220 et s'arrête en clôture

Le Crédit foncier se traite à 1,640. L'importance des bénéfices acquis par les acheteurs détermine quelques réalisations, on finit à 1,615. Mais les achats du comptant sont très-nombreux. Les porteurs de titres se mettent en situation de profiter des avantages qui doivent résulter pour eux du tiercement du capital. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est sans changement à 630.

Le Comptoir d'escompte fait 1,035. Le Crédit lyonnais est à 1,140 et 1,130. La Banque de prêts à l'industrie est demandée à 600, cours rond. Cette valeur depuis l'augmentation du capital social se classe parmi celles qui attirent le plus sérieuse-ment l'attention de l'épargne. La Société de Dépôts et de Comptes courants est à 710.

Le Crédit parisien voit ses demandes s'accroître sur ses actions au cours de 510. Ce prix ressort net à 260 fr., puisque l'action est libérée de moitié. Cette faveur de l'épargne ne peut manquer de déterminer prochainement une hausse.

Le métier a fabriquer mécaniquement la vraie dentelle offre tous les caractères d'une invention capable de rémunérer largement les capitaux. M. Dietz-Monin, dans son rapport officiel sur l'exposition de Philadelphie, a constaté que dans cette branche d'industrie la consommation depasse de beaucoup la production.

Le Suez est demandé à 1,550, à l'ouverture de

Nord, 1,740. Orléans, 1,350.

Chronique militaire.

L'Agence Havas annonce que toutes les brigades de cavalerie attachées aux corps d'armée seront réunies en automne aux six divisions pour manœuvrer en double ac-

Le Journal officiel publie une circulaire dans laquelle le ministre de la guerre, en transmetlant aux préfets l'instruction pour le concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire, insiste sur les dispositions relatives à l'inscription. Le concours s'ouvrira le 27 juin prochain, les compositions se feront les mêmes jours et par tous les candidats inscrits. La date extrême d'inscription est fixée au 30 avril au soir.

Le ministre de la guerre se propose de demander l'urgence ou tout au moins la discussion avant la séparation de la Cham-

4° Des lois relatives au rengagement des sous-officiers:

2º A la modification des tableaux des emplois civils qui leur sont réservés;

3º Au recrutement de l'armée et à l'adoption du soulier napolitain en remplacement de la chaussure actuelle de l'infanterie.

Par décret du Président de la République, l'effectif des sous-intendants militaires de 4re classe a été porté, à partir du 4er janvier 1881, de 60 à 65, et celui des sousintendants militaires de 2º classe, de 90 à

Le bruit court à Tours que M. le général Arnaudeau quitterait le commandement de la 48° division, et se ferait mettre en disponibilité pour se vouer entièrement à son mandat de sénateur. (Independant.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous écrit de Parnay, & février :

« Hier soir, vers onze heures, le coteau de Targé, dit les Tufliers, s'est effondré dans les anciennes carrières de Bougreaux, sur une superficie d'environ onze ares. Une partie des blocs de tuf se sont détachés du sommet, haut d'une trentaine de mètres, et ont enseveli la maison d'habitation du sieur Babin-Bruneau, qui heureusement l'avait quittée le jour même. La perte, à son préjudice seul, peut être évaluée à 2,000 fr.

» Il est présumable que si un ingénieur des Mines eut été appelé sur les lieux, le désastre eut été moins grand. »

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Dans sa séance du mardi 2 février, le conseil de préfecture, présidé par M. Godin, a statué sur plusieurs protestations relatives aux élections municipales des 9 et 46 janvier.

Il a rejeté, pour cause de déchéance, une protestation de la commune de Chanteloup et une autre de la commune de Huillé.

Le conseil a rejeté également une protestation contre l'élection de MM. Repussard et Breyer, à Briollay; une protestation contre l'élection de M. Déhut, à Montfaucon; une protestation de M. Lemardelay, contre l'élection de M. Hippolyte Godard, à Tigné. Ces diverses protestations prétendaient à tort que les élus n'étaient pas contribuables dans la commune.

Le bureau électoral de Thouarcé a cru devoir ôler, des voix acquises à M. Th. de Soland, les bulletins portant seulement de Soland. M. Th. de Soland a fait demande au conseil de préfecture de rétablir à son avoir ces bulletins indûment retranchés. Une demande en sens opposé a été envoyée par six électeurs de Thouarcé. Le conseil a rejeté la demande de M. de Soland.

Des protestations de la Breille, de Mouliherne et de Vieil-Baugé sont encore rejetées.

Enfin, une protestation de M. Labiche contre l'élection de M. Seicher, à Bagneux. a été rejetée comme toutes les précédentes.

Dans la même audience, ont été discutées deux protestations de MM. Porché, Toutain, etc., et de M. Gourdon contre l'élection, à Angers, de M. le docteur Legludic. médecin sanitaire appointé par la ville. Le conseil ne les a pas acceptées.

(Union de l'Ouest.)

Le National a publié la dépêche suivante:

« Avignon, 3 février.

» M. Schnerb, préfet de Vaucluse, nommé récemment préfet de Maine-et-Loire, est parti ce matin pour Angers.

» Il a été accompagné à la gare par le gé. ral de division, le colonel du régiment des pontonniers, le secrétaire général, le conseil de préfecture, le procureur de la République, le conseil municipal, la Société du Sou des écoles, la commission départementale, les hauts fonctionnaires et de nombreux personnels

M. Millo, maire d'Avignen, a exprime les regrets que causait le départ de M Schnerb, qui laisse à Avignon de vives sym.

» M. le préfet a remercié les assistants de ces témoignages d'amitié, et les a priés de reporter sur son successeur le concours que les républicains n'ont cessé de lui pré.

» M. Goudareau, président de la com. mission départementale, a exprimé les mê. mes sentiments au nom du conseil général.

la bi

» Hier, la Société d'agriculture du département s'était rendue auprès de M. le préfet, pour le remercier des services qu'il a rendus au département. »

Nous lisons aussi dans la Correspondance universelle:

« M. Schnerb, prefet de Vaucluse, nommé récemment préfet de Maine-et-Loire est parti jeudi matin pour Angers. Il doit cependant, avant de se rendre à son poste, passer par Paris.

Le bureau météorologique du New York Herald annonce:

« Une dépression arrivera en augmentant d'énergie aur la Grande-Bretagne et la Norwege, et touchant les côtes de France, entre le 6 et le 8. Du Sud en retour au Nord-Ouest, bourrasques ou forts vents. Neige, basse température suivront. Atlantique très-orageux au Nord du 40° de latitude. »

Le numéro d'Angers-Revue paru hier contient un fort joli dessin (Paysage breton) de M. Tancrède Abraham, l'habile aqua-for-

LA FLECHE.

On écrit de La Flèche à l'Union de la Sarthe:

« Dans la nuit de dimanche à lundi, les murs d'enceinte de l'hôpital de La Flèche se sont écroulés avec un fraças épouvantable, sur une étendue assez considérable et dans la partie qui borde immédiatement le chemin du Léard, aux abords mêmes de la ville. Ce

excès de générosité.

» Il me serra dans ses bras et je regagnai ma chambre emportant mon petit trésor.

» J'avais le cœur plein d'une douce joie. Mon père venait de se montrer si délicat, si affectueux pour moi, si bien disposé à me créer chez lui une position facile et digne à la fois... Et pois, j'avais dans les mains vingt-deux mille francs! Vous, chère madame, qui ne vivez que peur faire des heureux, pensez quels rêves surgissaient dans mon esprit!... Je parus au déjeuner avec un visage si joyeux que men jeune frère me dit :

» — Comme tu as l'air contente ce matin! Est-ce que tu vas venir te promener avec nous?

» - Oui, lui répondis-je, et nous irons acheter pour toi un beau jouet.

» Il battit des mains et courut trouver sa petite sœur qui s'élança au-devant de moi pour obtenir elle aussi une promesse. Ils folatraient tous les deux en me tenant les mains. Leur joie, la satisfaction que je lisais sur le visage de men père, la politesse assez vide mais parfaitement correcte de ma belle-mère, tout me semblait de bon augure. Je me rassurais et je me surprenais à espérer le bonheur...

» Dès que le repas fut achevé, je priai Mª Vangaramenghen de m'accorder un moment d'entre-

. - C'est que je suis fort pressée, me dit-elle.

Je n'ai plus qu'une heure pour m'habiller et me rendre au bois.

» Je lui dis le plus brièvement possible que mon père m'avait remis une somme d'argent me permettant de pourvoir à quelques-unes des dépenses journalières et que je la priais de juger elle-même dans quelle mesure je pouvais y participer.

» - Combien vous a donné votre père? me de-

» Madame, comment se fait-il qu'il y ait en nous de ces impressions étranges qui deviennent des révélations? On voit un visage et l'on sent que, derrière son regard, il y a une pensée qui sera sympathique. On entend une parole et, sans que l'on sache pourquoi, cette parole fait tressaillir. A la question si simple, si juste, de ma belle-mère, j'éprouvai comme un choc.

» — Qu'importe? lui répondis-je. Dites-moi sans crainte combien je puis vous offrir.

» Elle s'enfonça dans le fauteuil où elle était assise et, plongeant dans mes yeux un regard percant, elle me dit :

- Vous avez quel âge exactement?

. - Dix-neuf ans.

. - Depuis quand?

» - Depuis trois jours.

» Sa lèvre se plissa dans un seurire et elle mur-

. - Je comprends...

» Elle posa ses coudes sur les bras du fauteuil, appuya sa tête sur le dossier, joignit les mains et se mit à songer. Il n'était plus souci de toilette ni de promenade. Elle avait l'air d'élaborer dans son esprit des calculs singulièrement difficiles. Sans oser l'interrompre, je me demandais comment une question si ordinaire pouvait amener des réflexions si ardues; enfin, au bout de plus d'un quart d'heure, elle me dit :

» — Je ne comprends pas que votre père accepte de vous une pension.

» - Il me permet cependant de lui en offrir une. répliquai-je d'une voix très-ferme, il vous prie d'en fixer le chiffre et je tiens à profiter de son au-

» Elle sourit encore en secouant la tête.

» - Alors, dit-elle, par an vous me donnerez mille francs.

» - Mille francs! repondis-je. Mais vous n'y songez pas, Madame. Cette somme est complétement insuffisante. Your me permettrez de la quintupler.

» - Pas du tout, reprit-elle vivement. J'ai dit mille francs, veuillez considérer cet arrangement comme terminé et n'allez pas insister auprès de votre père pour donner à sa maison le caractère d'une hôtellerie.

» - Ah! Madame !... m'ecrisi-je.

» Il me sembla que mon visage devensit cemme

du feu et, malgré moi, des larmes vinrent à mes paupières.

» — Ne vous fâchez pas, repri M= Vangaramenghen. Mon Dieu, que vous êtes susceptible!

» - Je vous demande pardon, lui dis-je es adoucissant ma voix autant que je le pus, je n'aurais jamais pensé que mes paroles recussent une telle interprétation. Qu'il en soit fait selon votre désir. Je vous remettrai mille francs par an.

» Elle se leva et s'apprétait à sonner sa femme de chambre pour s'habiller, quand je l'arrêtai d'un gesto.

» - Un dernier mot, lui dis-je, car je ne voudrais pas resoudre mei-même cette autre question sans vous en prévenir. Je vous serais trèsreconnaissante si vous vouliez bien m'autoriser à introduire parmi les domestiques une femme de chambre que je cheisirais pour mon service personnel.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction

désastre, qui aurait pu entraîner de trèsgrands malheurs s'il était arrivé dans le jour, car le chemin du Léard est très-fréquenté, ne doit être attribué ni à la tempête, pi à l'inondation, mais à l'état de vétusté de ces murailles dont la hauteur est de plus de cinq mètres. Depuis quelque temps, des fissures inquiétantes s'étaient produites, et les murs surplombaient de telle façon que l'attention des moins clair-voyants aurait du être éveillée. »

L'ancienne commission avait voté l'urgence des réparations et les fonds nécessaires, mais la commission republicaine, qui suivit, s'empressa de décider le contraire. Le mur vient de donner tort à la République.

L'Orchestre de l'Association artistique A NANTES.

Le célèbre Orchestre d'Angers vient de faire un nouveau voyage à Nantes, où il s'est fait entendre avec autant de succès qu'à ses précédentes excursions au chef-lieu de la Loire-Inférieure.

L'Espérance du Peuple commence pinsi le compte rendu de l'intéressante soirée donnée par l'Orchestre angevin:

« Pour les musiciens sérieux, l'intérêt de la semaine n'était point au théâtre, mais bien à la Société des Beaux-Arts qui, malgre les complications matérielles inhérentes à une pareille fête musicale, faisait venir, pour son concert de lundi dernier, l'Orchestre de l'Association artistique d'Angers au grand complet et un violoniste hongrois déjà célèbre, M. Jeno Hubay.

Tout a été dit sur l'admirable Orchestre que nos voisins ont su réunir, et cependant. à chaque audition nouvelle, il semble qu'on doive constater encore de nouveaux progrès chez cette remarquable réunion d'instrumentistes dirigée par son excellent chef, M. Lelong. »

Après avoir fait le plus grand éloge de l'execution des divers morceaux qui composaient le programme du concert, notre confrère s'exprime en ces termes:

«Il est impossible de parler de l'Orchestre d'Angers, sans être amené à parler aussi de ses fondateurs et de ses principaux soutiens, MM. J. Bordier et le comte de Ro-

» Pourquoi faut-il, hélas! que les circonstances n'aient pas amené ces deux aimables mélomanes à habiter Nantes, où nous aurions tant besoin d'eux? Personne ne peut se figurer, à moins de les avoir vus à l'œuvre, quelle somme d'énergie, de patience, de dévouement et de volonté il a fallu à MM. de Romain et Bordier pour mener à bien la Société d'Angers et en faire la première Société orchestrale de province.

» Ce qui nous surpasse, c'est que, malgré les occupations multiples auxquelles les obligent leurs fonctions, ces deux amateurs, qui possèdent l'un et l'autre un talent d'artiste comme pianistes et qui sont tous deux des compositeurs distingués, trouvent encore le moyen de s'occuper de leur art et de publier de temps en temps des œuvres trèsintéressantes.

» M. J. Bordier, par exemple, vient de faire paraître récemment un volume de douze mélodies pour chant, dont quelquesunes sont de petits chefs-d'œuvre qu'aurait volontiers signés Delibes ou Massenet. Nous connaissons aussi de lui une ravissante chanson melancolique avec accompagnement de violoncelle et une très-jolie gavotte pour violon, que Mue Marie Tayau, à laquelle elle est dédiée, joue très-souvent dans les concerts.

» Nous avons entendu de M. le comte de Romain un très-intéressant quintelle pour instruments à vent, qui dénote un talent de facture original, et nous ne comprenons guère la modestie des deux aimables fondateurs de l'Association artistique, qui, ayant à leur disposition un orchestre de premier ordre, n'en profitent pas pour lui faire exécuter quelques-unes de leurs œuvres, lesquelles cependant ne dépareraient nullement les intéressants programmes des concerts d'An-

» Nous n'osons former le souhait de voir se fonder à Nantes un orchestre analogue à celui de nos voisins, ce qui ne serait cepen-dant pas bien difficile; mais en attendant que quelqu'un se mette à la tête d'une semblable entreprise, remercions bien sincèrement la Société des Beaux-Arts de nous faire entendre, de temps en temps, l'Orches-

tre d'Angers; c'est, pour tous les musiciens sérieux et impartiaux, une satisfaction d'autant plus grande que ce qu'ils entendent habituellement ne ressemble que de fort loin à l'exécution merveilleuse des virtuoses d'Angers. - Lami. »

L'organe de l'Association artistique, Angers-Revue, qui publie quelques lignes sur le concert donné à Nantes par l'Orchestre angevin, termine ainsi:

« ... Le souvenir de cette fête musicale s'effacera d'autant moins de notre mémoire qu'il nous rappellera longtemps le cordial accueil et l'aimable hospitalité de nos amis de Nantes, et, en particulier, de l'Administration des Beaux-Arts. »

L'invasion de la Trichinose.

Angers, 30 janvier 1881.

Monsieur le Directeur,

Vous n'avez pas perdu le souvenir des observations que j'ai cru devoir vous adresser depuis deux années, dans le but d'appeler l'attention sur la situation déplorable faite à l'Agriculture française par nos mauvais traités de commerce, et la raineuse concurrence américaine.

Les dangers que je signalais visaient surtout nos intérêts financiers. Néanmoins, comme l'Europe avait déjà reçu en don de l'Amérique le phylloxera et le doryphora, je manifestais mes apprehensions à l'égard de nos autres productions nationales. Rien ne m'assure encore qu'un jour nos froments, nos races bovines ne seront pas atteintes d'un mal nouveau, apporté dans les flancs de quelque navire en partance de New-York et de Chicago.

Hélas! les événements me donnent raison bien plus vite que je ne le redoutais!

Toute la presse nous signale l'apparition de la trichinose sur nos marchés européens, en plein centre de la France, à Lyon, à Paris.

Depuis longtemps, nous le savions, la trichine dévastait les exploitations rurales de l'Amérique du Nord. C'était la cause réelle de l'augmentation subite et exagérée des viandes de porc, puisque les cultivateurs européens renonçaient à cette source de richesse en présence d'une concurrence outrée, et livrant loujours à des conditions inférieures à nos prix de production.

Bepuis longtemps, nous connaissions aussi les mesures de préservation et de prohibition, prises en Espagne, en Italie et en Allemagne contre l'introduction de ce mal, auquel aucun remède ne s'applique efficacement jusqu'ici.

Et nous nous étonnions de la quiétude avec laquelle on consommait et on laissait consommer dans notre pays cette dangereuse alimentation.

Le mal est certain maintenant; il a pénéfré au cœur de la France, et, tout ébahis, nos libres-échangistes font saisir aux Halles Centrales des tonnes écoutez, c'est l'Agence Havas qui parle), des tonnes de viande de porc sale venant de Chicago, remplie de trichine.

Combien de malheureux sont actuellement atteints de cette lèpre nouvelle, dont le germe remonte aux tonnes débitées avant la récente découverte des édiles parisiens? nous ne le saurons jamais.

Ainsi, voilà un fait avéré, reconnu par l'Agence Havas: la trichinose vient d'élire droit de cité en pleine ville de Lyon, en plein Paris, sans compter les villes où le service de surveillance est moins sévèrement entendu.

Chiffres comparatifs, établissant jusqu'à l'évidence la rapide décadence, la ruine même de l'agriculture à brève échéance; pétitions dans les termes les plus courtois, couvertes de signatures les plus honorables et les plus compétentes; réclamations insistantes des majorités rurales, sacrifiées par des traités mal agencés, mal équilibrés; protestations de la presse agricole; rien, rien n'a ému nos sectaires du libre-échange sans transition et sans compensation; rien n'a pu les faire sortir de leur somnolence et les décider à emboîter le pas avec l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne qui se prémunissent contre l'envahissement américain, et reviennent au système protecteur au fur et à mesure que la lumière se fait sur cette grande question de la protection.

Le libre-échange absolu était un dogme; c'était un corollaire du système gouvernemental, comme si l'Amérique, le pays de la protection par excellence, n'était pas [

la plus sérieuse, la plus vraie des Républi-

Oh! ne touchez pas à l'Arche-Sainte, criaient MM. Paul Leroy, Beaulieu et Raoul

Hélas! on vous a pris pour des oracles dans les hautes sphères gouvernementales dont vous flattiez les préjugés et les passions au lieu de montrer la vérité toute

Après avoir toléré l'emigration de notre or dans des proportions telles que la Banque de France s'en est émue et a pris des mesures pour modérer ce mouvement; après avoir, sans sourciller, entendu les paroles du général Shermann, s'écriant, en juin 1880, avec orgueil et emphase, « que » l'or de l'Europe coulait à pleins bords et » inondait les champs du Farwest, » vous n'avez pas même combattu l'introduction d'une lèpre qui, cette feis, atteindra non plus la bourse, mais la santé publique.

En vérité, nous tombons de haut, et la

déception est grande.

Et, ne dites pas que la science réparera votre incurie. Il est trop tard, tout porte à le croire. La science a, en effet, étudié la trichinose, et elle a acquis, par expérimentation, cette triste certitude, qu'un seul enfourssement mal fait peu infecter tout un troupeau, toute une contrée; l'animal nommé trichine survit longtemps et se communique par l'herbe des paturages.

Il y a dix mois environ, du reste, que les prohibitions sont édictées en Espagne et en Italie. Ces mesures étaient évidemment basées sur des faits. Or, depuis dix mois, les viendes malades circulent librement en France. Par ià, on peut mesurer la gravité de la menace qui est suspendue sur nos têtes. Puis, la fraude commerciale sera là pour déjouer la surveillance de bien des agents, tant que la douane n'aura pas fermé ses portes, seul préservatif efficace.

Donc, pas d'illusion; une calamité est fort à redouter.

Bien lourde est la responsabilité morale qui incombe à nos adversaires.

En présence de ce lamentable enseignement, il faut laisser au bon sens public le soin de reconnaître ceux qui aiment sincèrement leur pays, ceux qui cherchent à maintenir, sinon à accroître, sa prospérité, sa richesse et sa grandeur.

Mais, dès maintenant, contemplez-vous dans votre chef-d'œuvre, utopistes de mal-

Veuillez agréer, etc. (Etoile.)

F. MABIT.

Faits divers.

On écrit de Pornic au Phare de la Loire du 2 février :

« Nous apprenons que M. Collardel, receveur de l'enregistrement, s'est tué hier matin, vers sept heures 3/4. Il s'est tiré un coup de fusil au cœur, l'arme était disposée de manière à partir au moyen d'une ficelle.

» Cet acte était froidement médité, car, à côté du cadavre, se trouvait un testament écrit préalablement pendant la nuit, et un pli cacheté portant pour inscription : « Pour être lu après ma mort. »

Le hasard a de singulières coincidences. On en trouve une nouvelle preuve dans le fait suivant qui s'est produit ces jours-ci pendant le tirage au sort à Tarbes. Deux jumeaux se sont présentés: l'aîné a amené le numéro 59 et le cadet le numéro 58.

Encore les poèles roulants!

M. Dauphinot, filateur à Isles-sur-Suippe (Marne), et Mme Dauphinot, devaient aller passer la journée de samedi dernier à Reims. Lorsqu'on vint les réveiller le matin, les deux époux étaient presque asphyxiés par les émanations délétères d'un poêle mobile.

Les soins empressés qui furent prodigués à M. et M^{mo} Dauphinot les rappelèrent à la vie; mais M^{mo} Dauphinot, jeune femme de vingl-neuf à trente ans, ne tarda pas à succomber.

Le 44 janvier, rapportent les journaux américains, un accident est arrivé à Mne Sarah Bernhardt pendant une représentation de Phèdre à Chicago. A la scène VI du 4º acte, au moment où Phèdre annonce à

Enone qu'elle a une rivale, qu'Hippolyte aime Aricie, princesse d'Athènes, Mile Sarah Bernhardt, en récitant le vers:

Va, laisse-moi le soin de mon sort déplorable,

s'est subitement évanouie et est tombée sur les planches. Les spectateurs n'ont compris que la tragédienne se trouvait mal que lorsqu'ils ont vu accourir au milieu des Grecs assemblés le directeur du théâfre accompagné de plusieurs personnes qui ont pris dans leurs bras la fille de Minos et de Pasiphaé et l'ont transportée hors de la scène.

Le rideau a été baissé, et l'on a prodigué à la malade des soins qui l'ont ranimée; mais l'orchestre a dû jouer longtemps avant qu'elle eut repris assez de forces pour reparaître devant les spectateurs et achever le dernier acte.

On a calculé que les six représentations de Mⁿ· Sarah Bernhardt à Chicago, qui comprenaient Adrienne Lecouvreur, Frou-Frou, le Sphinx, la Dame aux Camèlias et Phèdre. ont produit 202,600 francs, et que les soixante-treis représentations qu'elle a données jusqu'ici en Amérique font un total de 1,437,295 fr.

Hier, un centre-gauche, en retard, arrive précipitamment à la Chambre; il rencontre dans la salle des Pas-Perdus un de nos plus spirituels confrères et lui dit :

Qu'a-t-on fait au début de la séance? - Oh! presque rien: un de vos collègues de l'Isère a guillotine les évêques.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, - Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris : 7 fr. Départements : 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE FEVRIER 1881.

Voyages et Aventures. - Perdus sur la mer de corail, par A. Dubarry.

La Science en famille. - A propos d'Horloges, par E. Muller.

Les Révolutions d'autrefois. - Les deux Martyrs, par A. Genevay.

Récits historiques. - Les Mystères de Jumièges, par R. de Navery.

Chronique. - Histoire du mois, par A. de Ville-

Illustrations. - Le Brandy. - Les Reguins. -Le premier Campement. — Retour à Dordrecht. — Les Fiançailles. — Les Passes. — Bathilde et les Révoltés. - Au Camp de Carloman. - Le Retour de Carloman. — Blanqui. Mercure de France. — Théâires.

Nota. - Avec le volume du Musée des Familles (1880), nous recevons les deux premiers numéros de l'année 1881. — C'est toujours la même rédaction amusante, intéressante, instructive, qui a rendu cette publication justement célèbre. — Ajoutons que les gravures du Musée, nombreuses et soigneusement tirées, sont dues aux meilleurs artistes.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 7 fevrier 4881,

LE FORCERON DE CHAREAUDUN

Drame patriotique en 5 actes, de F. Beauvallet. Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LA MAISON A. LAN ET Gio Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur,

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

LA DENTELLIÈRE

Cie anonyme pour la Fabrication mécanique

DENTELLE VRAIE

40, Rue Laffitte, 40, PARIS Où l'on peut demander des échantillons

On voit fonctionner les métiers les Mardis, Jeudis et Samedis, de 2 à 4 heures, à l'atelier, 189, rue St-Maur, à Paris.

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONC-TIONS DE VOS ORGANMS

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIEFE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante. réparant les désordres de l'estomac, des intestins, ners, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caseine - les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os - (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres fari-neux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morne. »

Nº 78,421. - Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre gué-rison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompte assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appetit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » - Depé, professeur de

Nº 68,380. - M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la

faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure Nº 63,476. - M. le curé Comparet, de dixhuit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac. des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes

Cure N° 47,422.— Epuisement.— M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mêdecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. - Aussi . La Revalescière Chocolates, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissani aux personnes les plus agitées. - Bis-CUITS ANTI DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. - Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. - Depôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; BESSON, SUCCESSEUR de TEXIER; J. RUSSON, épi-BESSON, SUCCESSEUR de l'Arrivat chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C (limited), Castiglione Paris. 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers,

DEPARTS	ARRES	VEES
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin. 8 15 —	10 h. 30 matin.	11 h. 55 mafin.
11 25 -	7 40 soir.	matin,
1 17 soir. 4 55 — 7 50 —	11 48 -	9 10 soir.
DEPARTS	ARRI	VÉES
PE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin. 5 17 soir.	9 h. 53 matte
8 35 — 12 15 soir.	3 50 -	4 28 soir.
e expenses	10 17 -	1.1

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreull à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.	Dern cour	ier s.	Hat	usse	Bair	ssc.	Valeurs au comptant	Dernies cours.	1	Iaus	se	Bais	se.	Valeurs au comptant.	Dern cour	ier s.	Hauss	e I	Baisse
3 */. amertissable. 4 1/2 */. Obligations du Trésor.	119	20 95 25 35	n n h	15 25 10))))))	05 ** ** 75	Crédit Foncier colonial	460	n n n	p 5 2 3	n n n 50	30	p p p	C. gén. Transatlantique Canal de Suez Société autrichienne OBLIGATIONS.	507 1530 610	50	n 11 2	3	2 5 10
Ohligations du Trésor nouvelle. Dép. de la Seine, emprunt 185. Ville de Paris, oblig. 1855. 186 1869, 3°/ 1871, 8°/ 1876, 4°/ 1876, 4°/ Banque de France, Comptoir d'escompte	237 507 526 404 895 520 517 3795	50	a r b p p p p p p p p	25 25 50 p	3)	50 » » » 50	Midi	1567 1155 1725 1343 867	50 50 50 75 50	5 n n 2 n n 2 n	50 n 50 n	5 2 10 7 10)) h	Est . Midi Nord Orléans Ouest Paris-Lyon-Méditerranée. Paris (Grande-Ceinture). Paris-Beurbonnais Canal de Suez.	388 388 392 391 388 389 391 389 572	50 25 25 50 50 50))))))))))))))))))))))))))

CHEMIN DE FER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

	A				The state of the s
3	heures	8	minutes	du matin,	express-poste.
6	-	45	1	-	(s'arrête à Angers)
8	-	56		-	omnibus-mixte.
1		25	-	soir,	
3	-	32	<u></u>	-	express.
7		15		-	omnibus.
0	_	37	13 -17 1	100	(s'arrête à Angers).
		DEP	ARTS DE	SAUMUR	VERS TOURS.
3	heures	26	minutes	du matin.	direct-mixte.
8	-	21		100	emnibus.
9		40	-	- 10m	express.
2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	40	-	soir,	omnibus-mixte.
4	-	44	-		
l O		.28	-		express-poste.
	Le trais	n nai	tant d'A	ngers à 5 b	eures 35 du soir arrive L

Saumur à 6 heures 56.

Etude de M. BEAUREPAIRE, avouélicencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LEGALES.

Suivant acte de Bourasseau, huissier, en date du quatre février mil huit cent quatre-vingt-un, enregis-

ré, Notification a été faite à M. le procureur de la République près le tri-bunal civil de Saumor, au parquet dudit tribunal.

A la requête de M. Pierre Coquin propriétaire, demeurant à Concourson, maire de ladite commune, agissant en ladite qualité, pour lequel domicile est élu à Saumur, rue Cendrière, numére douze, dans l'étude de Me Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, constitué pour la commune

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le onze janvier mil huit cent quatrevingt-un, constatant le dépôt fait audit greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant Ma Salmon et son collègue, notaires à Doue-la-Fontaine, les trois et onze octobro mil huit cent quatre-vingt,

enregistré et transcrit, Contenant vente par M. Jean Martin, cultivateur, majeur, célibataire, de-meurant aux Rochettes, commune de Concourson, et M. Jean Lafuye, cultivateur, et dame Marie-Eugénie Martivateur, et dame Marie-Lugenie Mar-tin, son épouse, demeurant au même lieu, au profit de la commune de Concourson, dûment autorisée à cet effet, par arrêté préfectoral, en date du vingt-trois seplembre mil·huit cent quatre-vingt, d'une maison, située au hours de la commune de Concourau hourg de la commune de Concourson, comprenant une chambre avec grenier au-dessus, une cour, un jardin, une petite parcelle de terre servant de passage; le tout joignant au midi M. Aubineau , au nord Cailleau , au levant la maison d'école des sœurs ; le tout compris au plan cadastral, section D, numéros mille soixantedouze, mille soixante-treize, mille soixante-quinze, pour une contenance de quatre ares trente-huit centiares, moyennant la somme principale de seize cent vingt francs, outre les charges, ladite somme payable aussitôt les formalités de purge et de transcription remplies, et produisant des intérêts à cinq pour cent par an, à partir du premier novembre mil huit cent soixante-dix-huit;

Avec déclaration que la présente notification lui était faite conformé-ment à l'article 2194 du Code civilpour qu'it oût à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il aviserait dans le détai de deux mois, et, que faute de le faire dans ce délai , l'immeuble dont il s'agit serail et demeurerait définitivement purgé de toutes hypothèques de cette nature; avec déclaration également que les anciens propriétaires de cet immeuble étaient, indépendamment des vendeurs :

1º Jeanne Beaumont, leur aïeule paternelle, décédée, veuve de René Martin, aux Rochettes, commune de Concourson; 2º René Beaumont père, veuf d'Anne

Viger, propriétaire à Concourson; Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des hypothèques légales n'étant pas connus du requé-rant, il fera publier la notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformé-ment à l'avis du conseil d'État du neuf

mai mit huit cent sept. Peur extrait dresse par l'avoue soussigné. BEAUREPAIRE. (81)

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumur.

AVENDRE En totalité ou en plusieurs

LA PROPRIETE DES ROCHES

Commune de Saint-Lambert-des-Levées, pres le courg,

Consistant en :

MAISON DE MAITRE, neuve, joi-

gnant la levée : MAISON DE FERMIER et bâtiments d'exploitation, au bas de la levée; Jardins, terres labourables et prés;

le tout en plusieurs grandes pièces distinctes, près les maisons. S'adresser audit notaire.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

AVENDRE

Ensemble ou séparément, MAISON DE MAITRE

AVEC GRAND JARDIN

Près la levée de Saint-Florent à Saumur, canton du Bois-Brard, près Moc-Baril.

Près ladite maison, VIGNE, sur la levée, à l'angle d'un chemin du Bois-

S'adresser audit notaire.

Etude de Me MEHOUAS, notaire à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE BOULANGERIE

A SAUMUR

Quarante ans de clientèle. S'adresser audit M. MEROUAS. Etude de Me MEHOUAS, notaire a Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

Le dimanche 20 février 1881, à midi précis,

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M. MEHOUAS,

GRAND ET VASTE TERRAIN EN JARDIN

AVEC MAISON DE MAITRE Servitudes et dépendances, MAISON DE JARDINIER;

Le tout clos de murs, situé à Saumur, place du Chardonnet, et porté au plan cadastral sous les numéros 51, 32, 32, 33, 34 P, 35 et 34, section G, pour une contenance totale de 1 hectare 30 ares 92 centiares.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, à Me Méhouas, notaire.

Etude de Me MEHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Appartenant à Mme veuve Vian et ses enfants.

1º Une cave en roc avec servitudes et jardin, d'une contenance de 11 ares, clos de murs, porté au cadastre sous les numéros \$57, 359, 359, section B.

2º Trente-trois ares de vigne, au Champ-du-Four, commune de Sau-

3º Et 16 ares 50 centiares de vigne, à l'Ebeaupin, commune de Saumur, joignant au midi MM. Pivron et Volant, au nord M. Lorrain.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. Ménouas, no-

Etude de M. AUBOYER, netaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

AVENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties.

1. UN CLOS de TERRE et VIGNE ; de 1 hectare 88 ares, dans lequel s'élève une PETITE MAISON, situé

au Petit-Puy, commune de Saumur;
2º Et UN PRE, de 1 hectare 5 ares,
situé aux Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert.

Entrée en jouissance immédiate. S'adresser à M' AUBOYER.

Etude de M. MEHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON Située à Saumur, rue de la Montée-

du-Fort, nº 9, Dépendant de la succession de

Mile Brazille. S'adresser, pour tous renseigne-ments et traiter, à Mo Ménouas, no-

A CÉDER Pour entrer de suite en jouissance,

L'HOTEL DE LA PROMENADE

Rue Beaurepaire, à Saumur. S'adresser à M. G. Doussain, 5!, rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

ALOUER

PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie,

prenant, au rez-de-chaussée salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER une petite voiture, dite duc ou panier, avec capole. attelée d'un petit cheval, ou l'un des deux séparément. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal. A LOUER PRÉSENTEMENT,

VASTE MAISON

PROPRE AU COMMERCE.

Située rue Beaurepaire, nº 9. S'adresser à M. Gamichon, quai de l'Ecole de Cavalerie, nº 6.

AVENDRE

Pour excès de nombre,

Avec toute garantle,

UNE EXCELLENTE PONETTE

Baie, quatre ans, 1 mètre 55, Se monte et s'attelle.

Bonne trotteuse, douce et vigou-S'adresser au château de Lamotte

à Saint-Lambert-des-Levées. (43)

ANTIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRERE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une reputation justement

Les soins apportes à la préparation de ce produit en ont fait le choir préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVE confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

UN JEUNE HONNE, au courant des place de Nantes, demande des repré-sentations de Saumur et autres localités sur cette place.

S'adresser au bureau du journal.

VINS garantis purs et naturels, 36, 38 et 40 fr. l'heclolité, logés, en pièce neuve d'environ 230 litres, pris à Béziers. — S'adresser M. Coustan, propriétaire à Béziers.

Thés

CHOCOLAT

Qualité supérieure ERIN-BOUTRON

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THES NOIRS melange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVE, confiseur, GARRAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.